

Département de la SAVOIE
Arrondissement d'ALBERTVILLE

Mairie de LA BATHIE
73540

Tél. : 04.79.31.00.43

Fax : 04.79.89.60.31

E.mail : mairie.labathie @wanadoo.fr

ARRÊTÉ PRESCRIVANT LA POSE D'ARRÊTS DE NEIGE SUR LES TOITURES

N° 35/ 2005 – Arrêts de neige sur les toits

Le Maire de la Commune de LA BATHIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir de bonnes conditions de circulation en période hivernale,

CONSIDERANT les risques que peut engendrer la chute de la neige accumulée sur les toits,

ARRETE :

Article 1 : Tout propriétaire est tenu d'installer des arrêts de neige sur les toits inclinés des bâtiments situés en bordure des passages publics et voies de toutes catégories ou en limite de la propriété voisine afin d'éviter tout danger encouru par les passants et usagers du fait des chutes de neige.

Il doit également veiller au bon état de l'installation d'écoulement des eaux pluviales afin d'éviter toute formation de plaques de verglas sur les trottoirs ou la voie publique.

Article 2 :

- ⇒ Monsieur le Maire de la Commune de LA BATHIE,
 - ⇒ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame le Sous-Préfet d'Albertville.

La Bathie, le 5 août 2005

